Acte Certifié exécutoire

Envoi: 20/10/2008

Réception par le Prefet : 20/10/2008

Publication: 24/10/2008

Pour le Président du Conseil Général





Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

et par délégation Ludovic LIONS Chet du Service Administratif de l'Assemblée

N° CP-2008-11-4-10

Séance du vendredi 17 octobre 2008

Mise en œuvre de la politique départementale d'insertion pour 2008 : subvention à l'association SOS Chômeurs et aides à l'équipement

La Commission Permanente du Conseil Général,

- l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux VU compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente.
- VU la loi n° 88.1088 du 1er décembre 1988 instaurant le Revenu Minimum d'Insertion,
- VU la loi n° 2003-1200 du 18 décembre 2003 portant décentralisation en matière de RMI et créant un RMA,
- la délibération n° 2008/I-90/2 du Conseil Général du 14 Décembre 2007 relative aux actions menées dans le cadre du R.M.I., et donnant compétence à la Commission Permanente pour l'examen des demandes nouvelles de subvention en cours d'année 2008,
- le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

accorde:

au titre de l'accueil et de l'aide d'urgence, 6 200 € à SOS Chômeurs ;

au titre des aides à l'équipement :

- 2 462,11 € à Réagir,
- 5 624,00 € à Espoir Colmar,
- 3 154,45 € au G7,
- 13 756,80 € à la Manne alimentaire.

autorise le versement des subventions aux structures,

autorise la signature des avenants et conventions afférents.

Le total des crédits s'élève à 31 197,36 € et se répartit comme suit :

- 6 200 € sur l'enveloppe 82242, chapitre 015, nature 6574, fonction 541, au titre de l'accompagnement social et de l'aide à l'urgence,
- 24 997,36 € sur l'enveloppe 99578, chapitre 204, nature 2042, fonction 541, dans le cadre des aides à l'équipement au titre de l'insertion 2008.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions